



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



Orléans, le 3 mars 2020

Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

La première réunion de la CSSCT a eu lieu le 3 mars 2020, cette commission est censée « remplacer » le CHSCT et a pour missions par exemple de :

- **procéder à l'analyse des risques professionnels** auxquels peuvent être exposés les salariés, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels,
- **contribuer à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois**, à la résolution des problèmes liés à la maternité,
- **adapter et aménager des postes de travail** afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle,
- **pouvoir susciter toute initiative que la commission estime utile et proposer des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.**

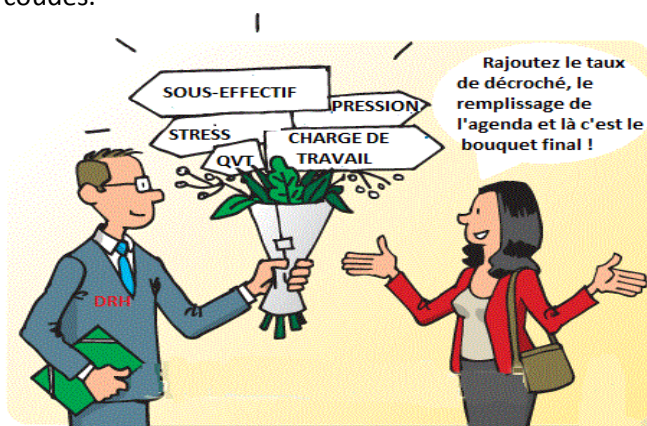
Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) :

Ce document unique d'évaluation des Risques, présenté en réunion CSSCT, est l'occasion de mesurer les actions mises en place par la direction sur ce qui va et ce qui ne va pas. Pour SUD-Solidaires, il n'est pas question de brader la prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux) au profit d'un quelconque « blabla » sur la QVT (Qualité de Vie au Travail). L'accord insipide en vigueur à Loire Centre depuis février 2018, non signé par SUD-Solidaires, ne prévoit pas d'évaluer la charge de travail et n'améliore pas nos conditions de travail. **Ce n'est pas pour rien que 66% des DA affirmaient au travers de l'enquête Diapason que le climat social se dégradait !**

A Loire Centre, il est souvent mis en place des correctifs, malheureusement sans s'attaquer à la racine du mal. On parle alors de prévention tertiaire (qui essaye de réparer ce qui ne va pas) plutôt que de prévention primaire (qui empêche le problème de survenir).

Les actions minimalistes de la direction ne permettent pas d'améliorer votre quotidien !

LES CAUSES DE LA DÉTÉRIORATION DES RELATIONS DE TRAVAIL : La pression, la charge de travail et le manque de personnel sont au top des causes de la détérioration des relations de travail même si on se serre encore les coudes.



DES SALARIÉS HARASSÉS DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE :

Les collègues se sont épuisés à travailler plus, toute l'année 2019, sans moyens et sans perspectives d'amélioration pour 2020.

LA POLITIQUE SALARIALE : La part variable, opaque et inéquitable, ne vous motive plus. Les salariés veulent une augmentation générale et la reconnaissance de leur travail.

LE MANAGEMENT : Disponible mais sans réelle capacité d'agir par manque d'autonomie, l'encadrement est conscient de ses limites.

Les managers nous confirment leur absence de poids dans les décisions prises au plus haut niveau et leur difficulté à gérer pleinement les effectifs de leur unité. D'une manière générale, force est de constater que qu'ils sont démunis face à leurs fonctions managériales.

Les membres SUD-Solidaires à la CSSCT agissent au quotidien pour lutter contre la souffrance au travail en actionnant tous les leviers juridiques à leur disposition (expertise, droit d'alerte pour danger grave et imminent, Inspection du Travail, Médecine du Travail, etc.). C'est ce qui fait de SUD-Solidaires, un acteur incontournable au sein de cette instance.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : [Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires](#)